IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MC/2351

Original : anglais
31 octobre 2012

COUNCIL CONSEIL CONSEJO

CENT UNIEME SESSION

DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR

SOUMISE PAR WORLD VISION INTERNATIONAL

DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR WORLD VISION INTERNATIONAL

1. Par lettre datée du 26 juillet 2012, dont une copie est reproduite à l'annexe I, le Président et Directeur général de World Vision International a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM soit accordé à son organisation. La réponse du Directeur général, datée du 28 septembre 2012, est reproduite à l'annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cent unième session du Conseil.

2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut admettre à ses réunions, à leur demande, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.

3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DATEE DU 26 JUILLET 2012 ADRESSEE PAR LE PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL DE WORLD VISION INTERNATIONAL AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de me référer aux contacts noués entre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et World Vision International. Les programmes et les activités mis en œuvre par l'OIM dans le domaine de la migration intéressent vivement World Vision, eu égard à son action dans une centaine de pays dans le monde. Nous souhaiterions vivement resserrer nos relations avec votre organisation.

Vous trouverez ci-joint, pour examen, le rapport annuel de World Vision pour l'exercice financier 2011, ainsi que le compte rendu des activités menées en 2010. Le compte rendu des activités pour 2011 sera disponible sous peu. A la lecture de ces documents, vous constaterez que nos buts et objectifs sont conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de la Constitution de l'OIM. World Vision a le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Nos programmes sont cohérents, axés plus particulièrement sur les besoins des enfants et visent à atteindre des objectifs à long terme de développement durable dans lesquels la migration occupe une large place. Ils consistent en outre à offrir une aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, et à promouvoir le respect des droits de l'homme. L'octroi du statut d'observateur s'inscrirait dans le droit fil de la collaboration mutuellement bénéfique récemment mise en place entre nos deux organisations, par exemple :

- Participation avec l'OIM et le HCR à des efforts de mobilisation de fonds aux fins de sensibilisation à la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles par les travailleurs humanitaires (2011-2012) ;
- Collaboration sur des questions se rapportant aux « enfants sur le chemin de l'exil » : enregistrement des naissances, traite, protection de l'enfance, travail des enfants/esclavage, violences sexistes, et effets d'une vulnérabilité accrue due au changement climatique ;
- Partenariat au Zimbabwe, en 2008, au sein d'un groupement constitué pour obtenir des fonds du DFID ;
- Activités au titre d'un mémorandum d'accord en Géorgie en 2006 ;
- Accords passés entre 2001 et 2005 à Sri Lanka, au Kenya, au Kosovo, au Myanmar et en Afghanistan.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DATEE DU 28 SEPTEMBRE ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS AU PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL DE WORLD VISION INTERNATIONAL

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 26 juillet 2012, par laquelle vous exprimez le souhait de World Vision International d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

J'ai pris note du vif intérêt porté par World Vision aux questions migratoires, notamment dans le domaine du développement durable, de l'aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et des droits de l'homme. Je note en outre la coopération croissante entre l'OIM et World Vision, notamment la collaboration engagée récemment pour mener des activités visant à prévenir l'exploitation et les violences sexuelles par les travailleurs migrants, et celles déployées conjointement en Afghanistan, en Géorgie, au Kenya, au Kosovo, au Myanmar, à Sri Lanka et au Zimbabwe.

Les dispositions nécessaires seront prises pour que votre demande soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève du 27 au 30 novembre 2012. Un document approprié présentant formellement votre demande sera communiqué sous peu à tous les Etats Membres et observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

Selon moi, de vastes possibilités s'offrent pour une collaboration future entre l'OIM et World Vision dans des domaines d'intérêt mutuel. C'est pourquoi, je me réjouis à la perspective d'un resserrement des liens entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]